

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

Arrêté provisoire

VIVA CITE 2026

LES FUGACES



Rue Paul et Victor Margueritte, rue Victor Basch, rue Georges Petit

Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

- VU :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Le Code de la route,
  - Le Code Pénal,

Considérant que les festivités organisées au cours des journées de Viva Cité, ainsi que le montage, démontage des spectacles, nécessitent des restrictions de circulation et de stationnement.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures adaptées pour la sécurité des usagers.

Considérant que la compagnie « LES FUGACES » interviendra à cette occasion.

ARRETONS :

Article 1 : La circulation sera interdite rue Paul et Victor Margueritte entre la rue Léon Salva et la rue Arthur Mary, rue Victor Basch entre l'avenue du 14 juillet et la rue Georges Petit, rue Georges Petit entre la rue des sapins et la rue Arthur Mary sauf aux organisateurs, service de secours et mairie :

- Le samedi 27 juin 2026 de 14h à 20h30 et le dimanche 28 juin 2026 de 17h30 à 21h30.

Article 2 : Du samedi 27 juin 2026 à 9h au dimanche 28 juin 2026 à 22h, le stationnement sera interdit et déclaré gênant au sens de l'article 417.10 du code de la route, à l'ensemble des usagers sauf aux organisateurs, rue Paul et Victor Margueritte et rue Victor Basch aux endroits délimités par des barrières.

Article 3 : La libre circulation, des piétons et des véhicules de secours, devra être maintenue en toute circonstance. L'accès aux propriétés riveraines devra être préservé, sauf restriction Vigipirate Urgence Attentat.

Article 4 : Toute vente ambulatoire sans autorisation sera strictement interdite sur le territoire de la commune.

Article 5 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers, par les services de la police municipale, et une signalisation réglementaire mise en place par les services techniques.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les Services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Sotteville-lès-Rouen, le 19 mai 2026

Maire,  
Conseiller départemental,

Alexis RAGACHE